

Fiche signalétique

Huile engrenage et roulement a bille synthétique ISO 150, 220, 320, 460

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

| | | |
|----------------------------------|---|--|
| Nom du produit | : | Huile engrenage et roulement a bille synthétique ISO 250, 220, 320, 460 |
| Fournisseur | : | ValPar Boîte postale 3856, Route n° 1 Est Regina, SK S4P 3R8 CANADA |
| Téléphone | : | 877-685-4886 |
| N° de téléphone d'urgence | : | 306-791-5911 |
| Canutec (24 hr) | : | 613-996-6666 |

2. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

| | | |
|---|---|---|
| État physique | : | Liquide visqueux. |
| Odeur | : | Légère odeur d'hydrocarbures. |
| SIMDUT (Canada) | : | Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada). |
| Statut OSHA/HCS | : | Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la disposition des employés et tout autre utilisateur du produit. |
| Vue d'ensemble des urgences | : | Aucun danger particulier. |
| Voies d'absorption | : | Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion. |
| <u>Effets aigus potentiels sur la santé</u> | | |
| Inhalation | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Ingestion | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Peau | : | Légèrement irritant pour la peau. |
| Yeux | : | Légèrement irritant pour les yeux. |
| <u>Effets chroniques potentiels sur la santé</u> | | |
| Effets chroniques | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Cancérogénicité | : | Non inscrit comme cancérogène sur les listes de l'OSHA, du NTP et de l'IARC. |
| Mutagénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | : | Aucun effet important ou danger critique connu. |

Conditions médicales aggravées par une surexposition

- : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose.

Voir Information toxicologique (section11)

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Inflammabilité du produit** : Peut être combustible à haute température.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produits de la combustion** : Oxydes de carbone (CO, CO²), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection

adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie

- : Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion

- : Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

- : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage**Petit déversement**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manutention

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les

yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

- Entreposage**
- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques

- : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

- : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques.

Mains

- : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé: néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Vitron®.

Yeux

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.

- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

- État physique** : Liquide visqueux
- Point d'éclair** : Vase ouvert: 235°C (445°F) [Cleveland]
- Température d'auto-inflammation** : Point d'incendie: 321°C (609.8°F)
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible
- Couleur** : De couleur jaune pâle
- Odeur** : Légère odeur d'hydrocarbures
- Seuil de l'odeur** : Non disponible
- pH** : Non disponible
- Point d'ébullition/condensation** : Non disponible
- Point de fusion/congélation** : Non disponible
- Densité relative** : 0.8594 kg/L @ 15°C (59°F)
- Pression de vapeur** : Not available
- Densité de vapeur** : Not available
- Volatilité** : Not available
- Vitesse d'évaporation** : Not available
- Viscosité** : 226 cSt @ 40°C (104°F), 26.20 cSt @ 100°C (212°F), VI=148
- Point d'écoulement** : -48°C (-54°F)
- Solubilité** : Insoluble dans l'eau

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Polymérisation dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
- Matières à éviter** : Réactif avec agents oxydants, les acides, les alcalis et les agents réducteurs.
- Produits de décomposition dangereux** : Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, POx, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion

des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|----------------|--------------------------|----------------|-----|-----------|---------------------|
| Classification pour le TMD | Non réglementé | - | - | - | - | |
| Classification pour le DOT | Non disponible | Non disponible | Non disponible | - | - | |

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis

Classification HCS : Non réglementé.

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

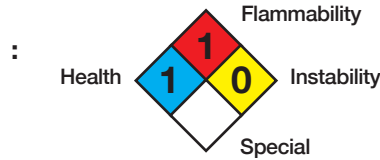
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

| | |
|-------------------------|---|
| Santé | 1 |
| Inflammabilité | 1 |
| Risques physiques | 0 |
| PROTECTION INDIVIDUELLE | B |

National Fire Protection Association (États-Unis)**Références**

: Disponible sur demande.
MC Marque de commerce de Suncor Énergie Inc. Utilisée sous licence.

Date d'impression

:

Date d'édition

: 19 octobre, 2017

Date de publication précédente

: Aucune validation antérieure.

Nom du responsable

: **Product Safety - KKB**

Pour autant que nous le sachions, les renseignements présentés ici ont été réunis auprès de source considérées comme fiables et sont exacts. Toutefois, ni Brandt Tractor Ltd., ni ses sociétés affiliées, ni aucun de leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs, n'assume de responsabilité quelconque pour l'exactitude ou le caractère complet des informations contenues dans la présente. AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE; TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

La détermination finale du caractère adéquat de toute substance relève uniquement de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisées avec précaution. Brandt Tractor Ltd. et ses sociétés affiliées (y compris leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs) n'assument aucune responsabilité concernant les blessures des utilisateurs ou des tiers ou les dommages matériels quelconques, et l'utilisateur assume tous les risques de ce type.